

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 11/05/2022
Reçu en préfecture le 11/05/2022
Affiché le 11/05/2022
ID : 039-243900479-20220411-2022_015-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 015	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 2 absents	<u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
Nombre de votants : 25	<u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
	<u>Absents :</u> Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2022	
<u>Objet :</u> CR du conseil communautaire du 21/02/2022	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Florent Villedieu

Monsieur le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 21 février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 21 février 2022.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 11/05/2022.

AFFICHÉE le 11/05/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 11/05/2022
Reçu en préfecture le 11/05/2022
Affiché le 11/05/2022
ID : 039-243900479-20220411-2022_016-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 016	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 2 absents</p> <p>Nombre de votants : 25</p>	<p><u>Ont assisté à la séance :</u></p> <p><u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)</p> <p><u>Absents :</u> Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 5 avril 2022</p>	
<p><u>Objet :</u> Compte-rendu de la délégation accordée au président dans le cadre des DPU urbain et ZAD</p>	<p><u>Secrétaire de séance :</u> M. Florent Villedieu</p>

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption dédié aux Zones d'Aménagement Différé (ZAD).

Propriétaire	lieu du bien			
Mme KORPONA Eugénie	21 Quai Aimé Lamy	Morez	Commerce	libre à la vente
Mme PAGET Evelyne	73 rue de la république	Morez	cave, entrepot, grenier, dégagement, garage, appartement	libre à la vente
M. FAIVRE Quentin	3 rue de la Promenade	Morez	Entrepot, cave	libre à la vente
Commune des Hauts de Bienne	3 rue de la Promenade	Morez	cave, entrepot, 3 greniers, apparemment et un loca indépendant	libre à la vente
M. PINTO DIAS Adellino	1 rue traversière	Morez	Appartement, cave	libre à la vente
SCI BRECAT	Rue de la république	Morez	Talus	libre à la vente
M. LEFEBVRE Pascal	8 avenue de la libération	Morez	Maison	libre à la vente
M. RIEDLINGER Eric	7 rue des Marguettes	Morez	Maison, garage, jardin	libre à la vente
SUR LE CHÂTEAU	194 rue de la République	Morez	Plateau brut et plateau	libre à la vente
M. MARMOTTAN Zina	5 rue du docteur Regad	Morez	Appartement, garage, grenier	libre à la vente
M. AHIL Sidi et Mme BOULEMNAKHER Sanae	19-21 rue du Docteur Regad	Morez	Appartement type F2 et cave	libre à la vente
M. TIGNOLET Sylvain	Bas de la fin	Longchaumoisi	Non bâti	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
Commune de Morbier	TANCUA	Morbier	Non bâti	libre à la vente
M. PAGET Frédéric	VILLEDIEU	Morez	Terrain	libre à la vente
M. REIS DA FONSECA Manuel	24 rue Victor Hugo	Morez	Maison	libre à la vente
MME. MOREL-MOTTET Françoise	2 rue Traversière	Morez	Appartement et cours	libre à la vente
EL YAMANI Zhor	1 rue de la Fougereuse	Longchaumoisi	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
MME. GRENARD Jocelyne	Lieu-dit Les Marais	Morbier	terrain et maison	libre à la vente
M. Jean-Marie Wieber	132 route de la Chaux Mourant	Bellefontaine	Appartement	libre à la vente
Syndicat des copropriétaires	3 rue de la Promenade	Morez	Placard	libre à la vente
Mr. GREMAIN Vivien	165 rue de république	Morez	Appartement + cave	libre à la vente
Mme MAGNENAT Isabelle	3 rue Gambetta	Morez	Bûcher + Grenier + appartement	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Plateau brut à aménager + appartement	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Plateau brut à aménager + appartement	libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	4309 route des fontaines	Bellefontaine	plateau à aménager	libre à la vente
SCI COTE DES BUCLETS	Paturage des Buclets	Morbier	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE LE CUSSON	4 chemin du caton	Morbier	Terrasse et aire de stationnement	libre à la vente
CTS PERRIN	39400 LONGCHAUMOIS	Longchaumoisi	Non bâti	libre à la vente
Mr BARBE Jean-Claude	4 petit quai	Morez	Appartemene/cave/grenier	libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	10 Avenue du Général de Gaulle	Morez	local: industriel / atelier / sanitaire	libre à la vente
Mr. SMET Frédéric	10 Avenue du Général de Gaulle	Morez	local: industriel / atelier / sanitaire	libre à la vente
Mme GUYON Francine	100 rue de la république	Morez	local commercial +cave	libre à la vente

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le 11/05/2022



ID : 039-243900479-20220411-2022_016-DE

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	3 rue de la Promenade	Morez	Entrée/local	libre à la vente
Mr CHAVIN Jean-Louis	36 rue Victor Hugo	Morez	Local Commercial	libre à la vente
Mr CATTANEO Serge	2 rue petit quai	Morez	Appartement	libre à la vente
COMMUNE DE HAUTS-DE-BIENNE	3 rue de la Promenade	Morez	terrain	libre à la vente
Mr BLIND Jean-Claude et Mme RAMLOT Isabelle	8 RUE Constant Menon	Morbier	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
IMMODP	139 et 159 Les Grands Biefs	Bellefontaine	appartement	libre à la vente
IMMODP	139 et 159 Les Grands Biefs	Bellefontaine	appartement	libre à la vente
IMMODP	139 et 159 Les Grands Biefs	Bellefontaine	appartement	libre à la vente
IMMODP	139 et 159 Les Grands Biefs	Bellefontaine	appartement	libre à la vente
IMMODP	139 et 159 Les Grands Biefs	Bellefontaine	appartement	libre à la vente
IMMODP	139 et 159 Les Grands Biefs	Bellefontaine	appartement	libre à la vente
Mr BARLET Stéphane et Mme BONHOMME Valérie	21 rue balafin	Longchaumois	Bâti sur terrain Propre	libre à la vente
ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT CLAUDE	66 place saint michel	Morbier	Bâti sur terrain Propre	libre à la vente
Mme GUINOT Pascale	10 rue de la fontanette	Morbier	Bâti sur terrain Propre	libre à la vente
Mr BELMOURI Daniel	182 rue de la république	Morez	Bâti sur terrain Propre	libre à la vente
Mr MARTIN LOPES Americo et Mme SOARES VIANA LOPES	205 rue de la republique	Morez	cave+ passage+grenier+appartement+grenier	libre à la vente
Mr SMET Frederick	10 Avenue du Général de Gaulle	Morez	atelier + 3 locaux industriels +sanitaire +parking	libre à la vente

Monsieur le Président précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner précisées ci-dessus.

Le Conseil communautaire PREND ACTE des décisions (absence d'usage) prises par Monsieur le Président dans le cadre du droit de préemption urbain et du droit de préemption dédié aux Zones d'Aménagement Différé (ZAD).

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 11/05/2022.

AFFICHÉE le 11/05/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 11/05/2022
Reçu en préfecture le 11/05/2022
Affiché le 11/05/2022
ID : 039-243900479-20220411-2022_017-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 017	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	Ont assisté à la séance : Titulaires : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson Excusés avec pouvoir : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) Absents : Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 2 absents	
Nombre de votants : 25	
Date de convocation : 5 avril 2022	
Objet : Compte-rendu de la délégation accordée au président dans le cadre des contrats – Bail professionnel Madame Morgane Paicheur	Secrétaire de séance : M. Florent Villedieu

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de la conclusion d'un bail professionnel avec Madame Morgane Paicheur.

Madame Morgane Paicheur, orthophoniste, a contacté Arcade afin de pouvoir occuper un local au sein de la Maison de Santé de Morez. Compte-tenu de l'inoccupation du local « ortho 1 » de l'espace dit « orthophoniste » au 1^{er} étage de la Maison de Santé, depuis le départ le 07/03/2022 de Madame Amandin Chauvin, psychologue, un bail professionnel a été signé avec Madame Morgane Paicheur portant sur l'occupation, d'une part, du local « ortho 1 », pour une surface de 16,77 m², et, d'autre part, de quotes-parts correspondant à la salle d'attente de cet espace (répartis entre elle et Madame Justine Dufresne, psychologue) et à la salle commune du rez-de-chaussée. Le montant du loyer mensuel est de 152,78 € HT. La durée du bail est de de 6 ans, du 21/03/2022 au 20/03/2028.

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la signature du bail professionnel avec Mme Morgane Paicheur.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 11/05/2022.

AFFICHÉE le 11/05/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 11/05/2022
Reçu en préfecture le 11/05/2022
Affiché le 11/05/2022
ID : 039-243900479-20220411-2022_018-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 018	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 2 absents	<u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
Nombre de votants : 25	<u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
	<u>Absents :</u> Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2022	
<u>Objet :</u> Demande de participation du COS	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Florent Villedieu

Le Comité des Œuvres Sociales sollicite de la part du Conseil Communautaire le versement d'une participation pour l'année 2022 permettant l'adhésion des agents au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Le montant de la subvention demandée pour 2022 est de 3 778€80.

Le Conseil Communautaire VALIDE, à l'unanimité, le versement d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales pour l'année 2022 d'un montant de 3 778€80.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 11/05/2022.

AFFICHÉE le 11/05/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le 11/05/2022

ID : 039-243900479-20220411-2022_019-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 019	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u> <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Absents :</u> Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 2 absents	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2022	
<u>Objet :</u> Projet d'écomobilité touristique Jurassic vélo tours – modification du plan de financement prévisionnel	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Florent Villedieu

Le président expose :

Lors du conseil communautaire du 18 décembre 2019, il a été validé la participation de Haut-Jura Arcade Communauté au projet « Jurassic Vélo Tours »

Ce projet consiste à valoriser les points d'intérêt de la filière lacs, rivières et cascades en les connectant en mobilité douce et plus particulièrement à vélo à assistance électrique. Des boucles locales et thématiques sont mises en place. Elles sont réalisables sur une demi-journée ou journée, par des familles. Ces boucles pourront être reliées entre elles et combinées à d'autres activités de pleine nature (contemplation, randonnée, kayak, baignade, ...) pour constituer des produits packagés, sur du court séjour voire jusqu'à la réalisation d'un « grand tour » en itinérance.

A l'échelle du massif jurassien, le projet représente 50 boucles pour 1500 km, 160 points d'intérêts et des points de départ répartis sur une vingtaine de sites. Sur le territoire de Haut-Jura Arcade Communauté, cela comprend l'aménagement de 2 boucles :

- Boucle des lacs de Bellefontaine et de Chapelle-des-Bois (Morbier / Morez / Bellefontaine / Chapelle-des-Bois) : 44 km
- Boucle des Gorges de la Bienne (aller-retour Morez-Saint-Claude) : 60 km
- Points de départs aménagés : 2
- Points d'Intérêts aménagés : 7



Etant donné que le programme d'investissements pour 54 500 HT a été revu à la baisse de façon significative (par rapport aux projections de 2019), le conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le nouveau plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Budget global	Financements LEADER	Financements Région Bourgogne Franche-Comté	Autofinancement Arcade
33 333€	11 666 €	11 666 €	10 001 €

- CONFIRME l'engagement de Haut-Jura Arcade Communauté à participer au projet de « Jurassic Vélo Tours » ;
- VALIDE que la nouvelle enveloppe financière globale prévisionnelle est de 33 333 € HT pour Haut-Jura Arcade Communauté et que le reste à charge prévisionnel pour Haut-Jura Arcade Communauté s'élève à 30% minimum soit 10 001 € HT ;
- AUTORISE le président à solliciter les subventions correspondantes en relation avec le Parc du Haut-Jura au titre de la fiche action 8 de la stratégie LEADER du Haut-Jura (promotion du panier Haut-Jurassien de biens et de services) et auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté ;
- ACCEPTE de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 11/05/2022.

AFFICHÉE le 11/05/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le 11/05/2022

ID : 039-243900479-20220411-2022_020-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 020	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u> <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 2 absents	<u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
Nombre de votants : 25	<u>Absents :</u> Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2022	
<u>Objet :</u> Notification d'attribution de subvention à la Biclouterie Jurassienne	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Florent Villedieu

Le président expose :

Haut-Jura Arcade Communauté, dans le cadre de son plan vélo, souhaite encourager le développement de la pratique cyclable par des aménagements et du jalonnement cyclable, des services vélos tels que la location de vélos à assistance électrique (VAE), le stationnement vélo, la réparation de vélos mais aussi au travers d'une communication et un programme d'animation adapté à destination des différents acteurs du territoire.

Dans le cadre du programme BoMAT (ou services Lyvia) porté par le Parc naturel du Haut-Jura, une remorque avec du matériel de réparation de vélo a été achetée et mise à disposition à deux associations : le CPIE du Haut-Jura pour proposer des animations sur l'ensemble du territoire du Haut-Jura et les Ateliers du plateau – ateliers partagés et recyclerie – pour stocker la remorque et l'utiliser hors animations extérieures.

Pour financer ces animations, le CPIE du Haut-Jura a monté un projet ambitieux appelé « La Biclouterie Jurassienne » articulé en 8 volets, parmi lesquels la conception et l'animation d'ateliers de réparation de vélo itinérants sur l'ensemble du territoire du Haut-Jura dans les deux prochaines années, l'organisation de stages à destination de jeunes adolescents du territoire, mais aussi la formation des encadrants et des bénéficiaires des structures d'insertion par l'activité économique.

Ce projet est financé à hauteur de 80% par des fonds LEADER. Pour équilibrer financièrement le programme, il est demandé aux 5 communautés de communes bénéficiant du programme de financer les 20% restants, ce qui représente un montant de 2 000€ (soit 3.2% du financement global) pour Haut-Jura Arcade Communauté.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE l'attribution d'une subvention de 2 000 € au CPIE du Haut-Jura pour participer financièrement au projet de « La Biclouterie Jurassienne ».

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 11/05/2022.

AFFICHÉE le 11/05/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 11/05/2022
Reçu en préfecture le 11/05/2022
Affiché le 11/05/2022
ID : 039-243900479-20220411-2022_021-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 021	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 absent	<u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
Nombre de votants : 26	<u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
	<u>Absent :</u> M. Laurent Paget
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2022	
<u>Objet :</u> Mise à disposition IRVE (Infrastructure de Recharges pour Véhicules Electriques)	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Florent Villedieu

Le président expose :

Dans le cadre du service de mobilité LYVIA (ou programme BoMAT) piloté par le Parc naturel régional du Haut-Jura et afin de contribuer au développement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, une borne de recharge accélérée pour véhicules électriques (IRVE) sera installée à Morez au niveau de la ruelle perpendiculaire au Quai Jobez permettant de se rendre au parking de l'hôtel de ville, en face de la Médiathèque intercommunale de Morez.

L'exploitation, la maintenance et la supervision de ces équipements nécessitent des moyens et compétences techniques spécifiques. En effet, la performance et l'utilité effective d'une IRVE sont garanties par une communication importante et intégrée à un réseau de service large reconnu par un grand nombre d'utilisateurs. Ainsi, les Communautés de communes du Pays du Haut-Jura ainsi que le Parc ont jugé opportun de mutualiser ces missions sur l'ensemble des bornes déployées dans le cadre du programme BoMAT. En tant que coordinateur du projet, il est pertinent que ce soit le Parc qui prenne en charge ces missions.

Concrètement, la mise à disposition ne concerne que les activités propres à l'exploitation et à la maintenance de l'IRVE que le parc prend à sa charge. Il s'engage à contracter les assurances nécessaires à couvrir les seuls risques liés à l'utilisation de la borne. Haut-Jura Arcade Communauté quant à elle demeure propriétaire de la borne et conserve la responsabilité du bon état général ainsi que sa relation avec l'exploitant du réseau de distribution (ENEDIS), la gestion du raccordement électrique et l'alimentation continue de la borne. De plus, le Parc perçoit l'intégralité des recettes générées par l'usage de la borne et les reverse annuellement à l'euro près à Arcade.

La convention 2022-37 jointe à la présente délibération détaille l'ensemble des modalités de cette mise à disposition. Cette dernière prendrait effet à compter de la mise en service de la borne et pour une durée d'un (1) an, reconductible tacitement par périodes de 1 an sans que la durée totale ne puisse excéder trois (3) ans.

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le 11/05/2022

ID : 039-243900479-20220411-2022_021-DE



Le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE la mise à disposition d'une borne de recharge et AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition 2022-37 jointe et tout document afférent au dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 11/05/2022.

AFFICHÉE le 11/05/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le 11/05/2022

ID : 039-243900479-20220411-2022_022-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 022	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u> <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Absent :</u> M. Laurent Paget
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 absent	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2022	
<u>Objet :</u> Tarification borne de recharge véhicules électriques	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Florent Villedieu

Le président expose :

Dans le cadre du service de mobilité LYVIA (anciennement appelé BoMAT), une borne de recharge accélérée (22KVA AC + 24 KVA DC) pour véhicules électriques (IRVE) sera installée à Morez au niveau de la ruelle perpendiculaire au Quai Jobez permettant de se rendre au parking de l'hôtel de ville, en face de la Médiathèque intercommunale de Morez. Cette installation devrait s'opérer dans les prochaines semaines, après accord de l'ABF en train d'instruire la demande d'autorisation d'urbanisme (DP).

Cette borne permettra la recharge simultanée de deux véhicules électriques. Deux places seront ainsi créées et réservées aux véhicules électriques :

- La première sera réservée à la zoé électrique qui sera dédiée exclusivement au service d'auto partage d'ici quelques semaines également (faisant également partie du service Lyvia),
- La seconde permettra à tout propriétaire de véhicule électrique de recharger son véhicule moyennant participation financière.

La plupart des bornes payantes pratiquent une tarification décomposée en deux parts : une composante « énergie », facturée en €/kWh et une composante de « temps » en €/minute. La première composante au même titre qu'un litre de carburant a pour objectif de payer le service énergétique rendu tandis que la seconde a la double fonction de participer aux frais fixes (entretien particulièrement) et d'inciter à ne pas laisser son véhicule une fois rechargé (pour garantir une meilleure disponibilité du service).

Les tarifs proposés sont les suivants :

Composante « énergie » (€/kWh)	Composante « temps » (€/minute)
0.25 €/kWh	0.025 €/minute les 2 premières heures
	0.075€/minute après 2 heures
	Gratuite entre 23h et 7h

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le 11/05/2022

ID : 039-243900479-20220411-2022_022-DE



A titre d'exemple : pour un particulier branchant son véhicule 1h, lui permettant ainsi de recharger sa batterie de 22 kWh (soit l'équivalent de 120-150 km d'autonomie) : $22 \times 0.25 + 0.025 \times 60 = 7 \text{ €}$.

Ce tarif proposé a l'avantage de tenir compte de la hausse du coût de l'électricité, de rester dans la moyenne (haute) des tarifs proposés par ailleurs et de permettre un équilibre financier du service sous réserve d'une utilisation « moyenne » de l'équipement (environ 2h par jour hors véhicule en auto partage).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs proposés du futur service de recharge.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 11/05/2022.

AFFICHÉE le 11/05/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le 27/04/2022
ID : 039-243900479-20220411-2022_023-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 023	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 absent</p> <p>Nombre de votants : 26</p>	<p><u>Ont assisté à la séance :</u></p> <p><u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)</p> <p><u>Absent :</u> M. Laurent Paget</p>
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2022	
<u>Objet :</u> Affectation des résultats provisoires du Compte Administratif du Budget Principal 2021	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Florent Villedieu

Le Président expose au Conseil Communautaire les résultats du Compte Administratif 2021 du Budget Principal et propose l'affectation des résultats provisoires suivante :

Détermination des résultats au 31/12/2021			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
1) Recettes de l'exercice 2021	840 169,90 €	6 683 112,03 €	7 523 281,93 €
2) Dépenses de l'exercice 2021	771 706,28 €	6 764 831,07 €	7 536 537,35 €
I) Résultat de l'exercice 2021 (1-2)	68 463,62 €	- 81 719,04 €	13 255,42 €
II) Résultat antérieur 2020	311 323,00 €	653 079,00 €	964 402,00 €
A. Solde d'exécution (I+II)	379 786,62 €	571 359,96 €	951 146,58 €
3) Restes à réaliser Recettes 2021	19 075,00 €		
4) Restes à réaliser dépenses 2021	429 975,52 €		
B. Solde des restes à réaliser (3-4)	- 410 900,52 €	- €	410 900,52 €
RESULTAT D'ENSEMBLE (A+B)	- 31 113,90 €	571 359,96 €	540 246,06 €

AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT		
Financement des investissements année 2022	31 113,90 €	
TOTAL EN INVESTISSEMENT	31 113,90 €	
REPORT EN FONCTIONNEMENT 2022		540 246,06 €

REPRISE AU BUDGET 2022		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
C/001 Résultat d'investissement reporté		379 786,62 €
C/....restes à réaliser	429 975,52 €	19 075,00 €
C/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		31 113,90 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
C/002 Résultat de fonctionnement reporté		540 246,06 €
C/....restes à réaliser	- €	- €

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 27/04/2022



ID : 039-243900479-20220411-2022_023-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d' comme suit :

- **31 113.90€** en réserves au **compte 1068** des recettes d'Investissement pour le financement du déficit de la section d'Investissement du Budget Principal ;
- **540 246.06 €** au **compte 002** en recettes de Fonctionnement du Budget Principal ;
- **379 786.62 €** au **compte 001** en recettes d'Investissement du Budget Principal ;

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 27/04/2022.

AFFICHÉE le 27/04/2022

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 27/04/2022

ID : 039-243900479-20220411-2022_024-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 024	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 absent</p> <p>Nombre de votants : 26</p>	<p><u>Ont assisté à la séance :</u></p> <p><u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)</p> <p><u>Absent :</u> M. Laurent Paget</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 5 avril 2022</p>	
<p><u>Objet :</u> Affectation des résultats provisoires du Compte Administratif du Budget Annexe 2021</p>	<p><u>Secrétaire de séance :</u> M. Florent Villedieu</p>

Le Président expose au Conseil Communautaire les résultats du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Maison de Santé et propose l'affectation des résultats provisoires suivante :

Détermination des résultats au 31/12/2021			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
1) Recettes de l'exercice 2021	119 249,00 €	134 819,09 €	254 068,09 €
2) Dépenses de l'exercice 2021	48 731,89 €	84 299,40 €	133 031,29 €
I) Résultat de l'exercice 2021 (1-2)	70 517,11 €	50 519,69 €	121 036,80 €
II) Résultat antérieur 2020	-	29 030,00 €	-
A. Solde d'exécution (I+II)	13 638,11 €	79 549,69 €	93 187,80 €
3) Restes à réaliser Recettes 2021			- €
4) Restes à réaliser dépenses 2021	1 048,50 €		1 048,50 €
B. Solde des restes à réaliser (3-4)	-	- €	1 048,50 €
RESULTAT D'ENSEMBLE (A+B)	12 589,61 €	79 549,69 €	92 139,30 €

AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT		
Financement des investissements année 2022		
TOTAL EN INVESTISSEMENT		
REPORT EN FONCTIONNEMENT 2022		79 549,69 €

REPRISE AU BUDGET 2022		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
C/001 Résultat d'investissement reporté		13 638,11 €
C/....restes à réaliser	1 048,50 €	- €
C/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		54 908,89 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
C/002 Résultat de fonctionnement reporté		24 640,80 €
C/....restes à réaliser	- €	- €

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 27/04/2022

ID : 039-243900479-20220411-2022_024-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'affecter ce résultat provisoire comme suit :

- **54 908.89 €** en réserves au **compte 1068** des recettes d'Investissement pour le financement du déficit de la section d'Investissement du Budget Annexe ;
- **24 640.80 €** au **compte 002** en recettes de Fonctionnement du Budget Annexe ;
- **13 638.11 €** au **compte 001** en recettes d'Investissement du Budget Annexe ;

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 27/04/2022.

AFFICHÉE le 27/04/2022

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 27/04/2022

ID : 039-243900479-20220411-2022_025-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 025	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u> <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Absent :</u> M. Laurent Paget
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 absent	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2022	
<u>Objet :</u> Vote du Budget Principal Primitif 2022	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Florent Villedieu

Le Président expose le Budget Principal Primitif 2022 de Haut-Jura Arcade Communauté.

Le Conseil Communautaire est appelé à l'adopter.

Budget 2022 BP général	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Résultat reporté	Total cumulé
DEPENSES					
Dépenses de fonctionnement	7 171 182.05 €	591 080.01 €	7 762 262.06 €	- €	7 762 262.06 €
Dépenses d'investissement	5 086 287.08 €	- €	5 086 287.08 €	- €	5 086 287.08 €
RECETTES					
Recettes de fonctionnement	7 197 016.00 €	25 000.00 €	7 222 016.00 €	540 246.06 €	7 762 262.06 €
Recettes d'investissement	4 115 420.45 €	591 080.01 €	4 706 500.46 €	379 786.62 €	5 086 287.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Principal Primitif 2022 joint en annexe.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 27/04/2022

AFFICHÉE le 27/04/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le 27/04/2022

ID : 039-243900479-20220427-2022_026C-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 026	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u> <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Absent :</u> M. Laurent Paget
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 absent	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2022	
<u>Objet :</u> Vote du Budget Annexe maison de santé 2022	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Florent Villedieu

Le Président expose le Budget Annexe Primitif 2022 de Haut-Jura Arcade Communauté.

Le Conseil Communautaire est appelé à l'adopter.

Budget 2022 BP Maison de santé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Résultat reporté	Total cumulé
DEPENSES					
Dépenses de fonctionnement	117 847.00 €	68 893.80 €	186 740.80 €		186 740.80 €
Dépenses d'investissement	127 440.80 €	10 000.00 €	137 440.80 €		137 440.80 €
RECETTES					
Recettes de fonctionnement	152 100.00 €	10 000.00 €	162 100.00 €	24 640.80 €	186 740.80 €
Recettes d'investissement	54 908.89 €	68 893.80 €	123 802.69 €	13 638.11 €	137 440.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Annexe Maison de Santé Primitif 2022 joint en annexe.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 27/04/2022

AFFICHÉE le 27/04/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 27/04/2022

ID : 039-243900479-20220411-2022_027-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 027	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u> <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Absent :</u> M. Laurent Paget
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires	
4 excusés avec pouvoir	
1 absent	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2022	
<u>Objet :</u> Vote des taux pour l'année 2022	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Florent Villedieu

Afin d'assurer l'équilibre du Budget Primitif 2022, il est nécessaire de fixer le taux de chacune des taxes constituant le produit à inscrire au budget.

Le Conseil Communautaire est appelé à fixer le taux des taxes selon les propositions ci-dessous, sachant que lors du débat d'orientations budgétaire en février dernier, les élus n'ont pas exprimé de volonté de changer les taux.

	Taux 2022
Taxe Foncière Propriétés Bâties	9.31 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	15.49 %
Contribution Foncière des Entreprises	21.51 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, FIXE le taux des taxes 2022 selon les propositions ci-dessus, soit 9.31 % pour la Taxe Foncière Propriétés Bâties, 15.49 % pour la Taxe Foncière Propriétés Non Bâties et 21.51% pour la Contribution Foncière des Entreprises.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 27/04/2022.

AFFICHÉE le 27/04/2022

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 27/04/2022

ID : 039-243900479-20220411-2022_028-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 028	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	Ont assisté à la séance : Titulaires : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson Excusés avec pouvoir : Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) Absent : M. Laurent Paget
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires	
4 excusés avec pouvoir	
1 absent	
Nombre de votants : 26	
Date de convocation : 5 avril 2022	
Objet : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022	Secrétaire de séance : M. Florent Villedieu

Par délibération du 18 septembre 2006, la Communauté de communes du Haut-Jura Arcade a décidé d'instaurer et de percevoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Il convient alors pour le Conseil Communautaire d'en fixer le montant et le taux pour l'année 2022.

Zone de perception	Taux 2022
Taux Unique	10.73 %
Produit réalisé	1 015 217 €
Base d'imposition	9 461 478 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, FIXE le montant et le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022 selon la proposition ci-dessus, soit 10.73%.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 27/04/2022.

AFFICHÉE le 27/04/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 27/04/2022

ID : 039-243900479-20220411-2022_029-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 11 AVRIL 2021

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 029	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u> <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Nathalie Buhr (pouvoir à M. Eric Lamy-au-Rousseau), Mme Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Absent :</u> M. Laurent Paget
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 absent	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2022	
<u>Objet :</u> Produit de la taxe GEMAPI 2022	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Florent Villedieu

Monsieur le président rappelle que le Conseil Communautaire avait, par un vote daté du 15 septembre 2017, validé la prise de compétence GEMAPI, transféré à compter du 1^{er} janvier 2018 cette compétence au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, et approuvé le recours à la taxe GEMAPI dès 2018 pour financer leurs actions sur cette thématique.

Par une délibération n°2021/046 prise le 13 avril 2021, le Conseil Communautaire avait décidé un produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 56 651,00 euros, attendu au titre de l'année 2021, pour financer les différentes actions liées à cette compétence.

Afin de percevoir une somme permettant de financer les actions du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura dans le cadre de la compétence GEMAPI, et ce au titre de l'année 2022, il y a lieu de voter le produit de la taxe GEMAPI.

Après consultation dudit syndicat, Monsieur le Président propose de valider le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 à hauteur de 66 118,00 euros. Ce montant ainsi validé sera transmis aux services fiscaux qui opéreront en fonction les ajustements nécessaires sur les taxes foncières et de CFE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VALIDE le montant de 66 118,00 € de la taxe GEMAPI au titre de l'année 2022.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 27/04/2022.

AFFICHÉE le 27/04/2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit